

son cachet d'or, une écuelle de vermeil et une assiette aussi de vermeil, une cassette contenant deux tasses du Japon doublées d'or, deux cuillers d'or, une boîte d'or à tenir du thé et deux tasses, deux soucoupes et un sucrier de faïence, deux crayons d'or, quatre saladiers d'argent, deux tableaux représentant la *Sainte Vierge* qui sont dans son petit cabinet, sur la place Louis-le-Grand, et deux petits tableaux à émail, l'un représentant la *Sainte Vierge avec Saint Joseph* et l'autre la *Charité Romaine*, et sa chaise à rouler à l'Italienne, lesquels effets seront délivrés au décès du testateur, *substituant* lesd. demoiselles ses sœurs l'une à l'autre, tant dans lesd. immeubles qu'en la somme de trente mille livres à prendre sur les dettes actives léguées, et aux meubles de sad. maison de Tougin; et à la dernière qui décèdera il substitue les sœurs (23) de la maison de la Charité de Gex dans lesd. immeubles en lad. somme de trente mille livres et aux meubles de sa maison de Tougin, à la charge d'établir quatre sœurs dans sad. maison de Tougin pour donner le bouillon aux malades et tenir les petites écoles et d'établir huit lits dans le dernier appartement qu'il a fait construire dans lad. maison pour y recevoir des pauvres malades; sans que lesd. sœurs de la Charité puissent faire procéder à aucun inventaire desd. meubles, ni demander aucune caution auxd. demoiselles, ses sœurs, pour la sureté de lad. somme de trente mille livres et desd. meubles. Voulant qu'elles s'en confient à leur probité et qu'elles reçoivent lesd. meubles en la consistance et en l'état qu'ils se trouveront au décès de la survivante desd. demoiselles ses sœurs sans aucune contestation. Et ne pourront lesd. sœurs de la Charité vendre ni échanger aucun des immeubles substitués,

---

(23) Les filles de la Charité (dites Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul) prirent possession de la maison de Tougin le 31 août 1742. Depuis cette époque, l'hospice des vieillards, ainsi fondé par Panissod, a fonctionné régulièrement. De nos jours il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres font partie du Conseil municipal de la ville de Gex; les assistés y sont au nombre constant de vingt-trois.